

Direction Technique Nationale

Tel : 01 41 17 31 98

Email : smr@ffkarate.fr

Montrouge, le 20 janvier 2026

**PRESCRIPTION EXAMEN CLINIQUE ET ECG
ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE – SAISON 2026**

Objet : Surveillance médicale réglementaire des sportifs inscrits sur liste ministérielle (SMR)

Dans le cadre de la surveillance médicale réglementaire des sportifs haut niveau, prescription d'un examen clinique complet avec mesure de l'acuité visuelle et d'un électrocardiogramme de repos auprès d'un médecin ayant une compétence de médecine du sport. L'athlète a reçu un dossier type à remettre au médecin lors de la consultation. Un bilan biologique de dépistage (anémie/ferritine, fonctions rénale et hépatique, cholestérol et glycémie à jeun) et un bilan dentaire annuels restent conseillés dans la population générale et en particulier chez le sportif de haut niveau (à ramener lors de votre examen chez votre praticien).

Dr David ERNST

Coordonnateur de la SMR



ARTICLE 1 :

La FF Karaté s'engage à régler le montant des prestations réalisées à réception du compte rendu des examens et de la facture (+RIB), soit directement au médecin, soit à l'athlète s'il a dû faire l'avance des frais.

Facture ou note de frais sont à adresser à :

Fédération Française de Karaté
SMR
39 RUE BARBES
92120 MONTROUGE

ARTICLE 2 :

L'ensemble des résultats est à déposer uniquement sur ASKAMON, soit 5 documents (2 médicaux : Bilan médical et électrocardiogramme, 3 questionnaires de dépistage : surentrainement, psychologique et diététique).